

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Ingénierie des Systèmes Complexes,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) et de Monsieur le Directeur de l'UFR Mathématiques Informatique Mécanique (MIM) sont chargés

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master Ingénierie des Systèmes Complexes, pour l'année 2022-2023 :

- Eric LEVRAT (PU), **Président**
- Alexis AUBRY, Maître de Conférences HDR FST
- Jean-Philippe Georges, Professeur IUT Nancy-Brabois
- Benoit IUNG, Professeur FST
- Sylvain KUBLER, Maître de Conférences FST
- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST
- Nathalie SAUER, Professeure UFR MIM
- Sofiene Dellagi, MCF, Université de Lorraine
- Sadok TURKI, Maître de Conférences HDR UFR MIM

Article 2 :

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) et le Directeur de l'UFR Mathématiques Informatique Mécanique (MIM) sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHAR



Affiché le : 1 5 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

1 5 MARS 2022